

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311676

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

OBJET : Autorisation d'occupation à titre temporaire du domaine départemental de l'Étang des Aulnes par la Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre et d'Animation.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La fédération nationale des compagnies de théâtre et d'animation souhaite organiser du 22 au 29 février 2020 au domaine départemental de l'Étang des Aulnes situé à Saint-Martin-de-Crau, son stage annuel de formation. Ce stage s'adresse aux responsables de compagnies de théâtre amateur et a pour thème « la mise en scène et l'interprétation ».

La délibération n°117 du 31 mars 2017 prévoit le paiement d'une redevance pour l'occupation du domaine départemental en vue de l'exercice d'une activité commerciale. Ne relèvent cependant pas de ce dispositif les autorisations d'occupation temporaire consenties dans le cadre d'opérations particulières et qui appellent la prise de délibérations propres (résidences d'artistes du Domaine départemental de l'Étang des Aulnes, tournages de films ...).

Cette même délibération prévoit la possibilité de prendre des délibérations spécifiques afin de fixer un tarif et des modalités dérogatoires pour les demandes d'autorisation d'occupation temporaire intervenant dans un cadre commercial et pour une longue durée.

L'activité de la fédération nationale des compagnies de théâtre et d'animation s'inscrit pleinement dans la politique culturelle du Conseil départemental, qui soutient la pratique amateur et développe, sur le site de l'Étang des Aulnes, une résidence d'artistes.

Elle répond également à une de ses missions obligatoires, à savoir l'organisation du réseau d'enseignement artistique. En ce sens, l'activité de la fédération nationale des compagnies de théâtre et d'animation participe de l'intérêt départemental. Une modulation de la tarification est donc proposée, en raison de l'exercice d'une activité commerciale de faible importance, s'intégrant dans une opération d'intérêt général organisée par le Département.

En vertu de ce qui précède, il est proposé de déroger à la grille tarifaire de référence et de fixer une redevance d'un montant de 1.000 € pour l'occupation et l'utilisation du domaine départemental de l'Étang des Aulnes par la fédération nationale des compagnies de théâtre et d'animation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL